

Motion adoptée par les élus de la montagne lors du 23^e congrès

26 octobre 2007 - Haute-Vallée de la Bruche (Bas-Rhin)

n° 39.07-PB/HB

POUR UNE GESTION DU PATRIMOINE NATUREL AU PLUS PRÈS DU TERRAIN, PRÉDATEURS COMPRIS

Rappelant

Que, de longue date, les élus de la montagne exigent avec constance un véritable dialogue au plus près du terrain, pour la gestion des prédateurs ;

Que les élus de la montagne, solidaires avec les éleveurs, considèrent qu'il est intangible, que toute mesure nouvelle relative aux prédateurs soit sans incidence négative sur leur activité, notamment sur le plan économique ;

Que les politiques conduites par l'État tant à l'égard du loup que de l'ours, en dépit de l'ancienneté qu'elles atteignent aujourd'hui, n'ont produit jusqu'ici aucun effet notable sur le secteur du pastoralisme ;

Constatant

Qu'une volonté nouvelle de dialogue semble s'être amorcée avec la réunion de concertation qui s'est tenue à Toulouse le 26 juillet sous l'égide de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État en charge de l'écologie, au sujet du plan de réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées ;

Que ce plan doit faire l'objet d'ici mars 2008 d'une évaluation à mi-parcours ;

Qu'un nouveau protocole triennal d'enlèvement du loup doit être élaboré d'ici la prochaine saison d'estive ;

Considérant

Que la mise en œuvre du plan de réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées a fait la preuve :

- de l'échec des consultations préalables sur la faisabilité et l'acceptabilité de ce plan, d'une part,
- du non sens écologique de la transplantation d'animaux qui ne peuvent s'adapter aux réalités de nouveaux territoires, d'autre part ;

Que les missions d'information commanditées par la secrétaire d'État à l'écologie constituent une chance pour remettre à plat le dossier de l'ours ;

Que la propagation du loup atteint désormais l'ensemble du massif alpin et pose désormais la question de son expansion potentielle sur l'ensemble du territoire ;

Les élus de la montagne réunis à Plaine (67), dans la Haute-Vallée de la Bruche à l'occasion de leur 23^e Congrès,

Demandent :

1. qu'aucune **nouvelle introduction de prédateur** n'ait lieu,
2. que **l'évaluation à mi-parcours du plan de réintroduction de l'ours dans les Pyrénées** porte objectivement, tant sur les coûts au regard des résultats obtenus, que sur la pertinence écologique ou l'organisation du dialogue local,
3. que, dans la perspective du futur protocole d'enlèvement, **le plan loup** fasse l'objet d'une **évaluation rigoureuse coûts / avantages**, afin d'en déduire les règles et outils de régulation de grande ampleur qui s'imposent,
4. que **des zones d'exclusion** soient délimitées sur les territoires montagnards d'élevage,
5. que l'information s'agissant de **la réalité des prédateurs** en France soit améliorée, notamment en ce qui concerne leur **dénombrement** (les loups en premier lieu...) mais également en dressant un **inventaire des alpages abandonnés** au cours des dernières années, et en recensant les **incidents croissants, dus aux chiens patous**,
6. que le ministère en charge de l'écologie engage **une réflexion sur les vautours** dont le nombre augmente de façon inquiétante avec des comportements prédateurs apparemment en cours de mutation (attaques d'animaux vivants),
7. que le **principe de participation** tel qu'il figure à l'article L.110-1 du code de l'environnement **soit reformulé** afin de reconnaître l'importance de la concertation locale dans la gestion du patrimoine naturel et la légitimité des corps constitués dans le cadre de cet exercice.